



**Monsieur Mars Di Bartolomeo**  
**Président de la Chambre des Députés**  
**Luxembourg**

**Luxembourg, le 3 février 2016**

Monsieur le Président,

Par la présente, j'ai l'honneur de vous informer que conformément à l'article 80 du règlement de la Chambre des Députés, je souhaiterais poser une série de questions à Monsieur le Ministre de l'Economie concernant la fermeture définitive du site d'ArcelorMittal à Schifflange.

Le groupe ArcelorMittal vient d'annoncer que le site de production d'acier de Schifflange, désaffecté depuis 2011, va définitivement fermer ses portes. Les responsables du groupe ont précisé dans un communiqué qu'ils ont commandé une étude de faisabilité sur la reconversion du site de Schifflange afin de déterminer si cela était techniquement et économiquement réalisable. Le démarrage de l'étude est prévu pour 2016 et s'étendra sur 24 à 36 mois.

Dans ce contexte, j'aimerais poser les questions suivantes à Monsieur le Ministre de l'Economie.

- Quel est le coût de cette étude et comment est-elle financée ?
- Comment le gouvernement envisage-t-il d'impliquer les communes de Schifflange et d'Esch-sur-Alzette dans l'élaboration de cette étude et la future destination du site ?
- Monsieur le Ministre peut-il m'informer sur une éventuelle contamination des sols du site de Schifflange ?
- Qu'en est-il de la responsabilité des propriétaires de la friche industrielle en cas de sols contaminés ?
- Quels projets de revalorisation pourraient être envisagés sur ce site ?
- Est-ce que des investisseurs ont déjà manifesté leur intérêt à venir s'établir sur les anciennes friches ?
- Monsieur le Ministre peut-il me fournir des précisions sur l'état d'avancement du projet de reconversion des friches industrielles du laminoir - Nei Schmelz - de Dudelange ?

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de ma très haute considération.

**Marc Spautz**

**Député**



LE GOUVERNEMENT  
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG  
Ministère de l'Économie

Le Ministre

Luxembourg, le 8 mars 2016



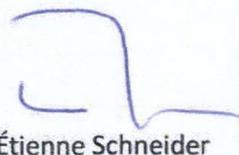
Le Ministre de l'Économie  
à  
Monsieur le Ministre aux  
Relations avec le Parlement

L-2450 LUXEMBOURG

Réf. : Co/QP1777-01/JM-dm

**Objet:** Question parlementaire N° 1777 du 4 février 2016 de l'honorable député Marc Spautz

J'ai l'honneur de vous communiquer en annexe la réponse de Monsieur le Vice-Premier ministre, Ministre de l'Économie, à la question parlementaire sous objet, avec prière de bien vouloir en assurer la transmission à Monsieur le Président de la Chambre des Députés.



Étienne Schneider

Dossier suivi par : Judith Meyers, tél : 247-84349 ; email : judith.meyers@eco.etat.lu

**Réponse de Monsieur le ministre de l'Economie Etienne Schneider à la question parlementaire  
nr 1777 du 4 février 2016 de l'honorable député Marc Spautz**

---

La société de développement Agora a pour mission de valoriser les friches industrielles dans l'intérêt général -économique, social, écologique, aménagement du territoire et culturel- en respectant les principes de gestion et de valorisation de l'économie privée. Il reviendra à Agora de réaliser une étude de faisabilité visant la reconversion de terrains situés à Esch-sur-Alzette et à Schifflange.

Le coût de cette étude n'est pas encore connu à ce stade. Les frais de la phase d'étude seront supportés par Agora et imputés sur les frais d'assainissement et de viabilisation. Ils seront par ailleurs comptabilisés séparément pour chacun des propriétaires (ArcelorMittal d'une part et l'Etat d'autre part). Ainsi, si in fine une viabilisation du site n'est pas possible, les propriétaires supportent les coûts, chacun en fonction de ses parts.

L'étude et la démarche pour la reconversion se fera en étroite concertation avec les communes concernées et les modalités de cette concertation feront entre autres l'objet d'une réunion que des représentants du Gouvernement auront avec les représentants des communes le 22 mars 2016.

En ce qui concerne une contamination éventuelle, il faudra attendre les résultats des analyses du sol qui seront à conduire conformément à la loi du 10 juin 1999. La prise en charge des frais d'assainissement se fera conformément à la loi et ne manquera pas d'influencer la valeur de ces terrains.

En ce qui concerne les projets de revitalisation, il est encore trop tôt de parler d'un projet tant que l'étude de faisabilité n'a pas été menée. Pour mémoire, le projet de Belval a été évalué au regard de quatre critères majeurs, à savoir : environnement, étude des besoins, contexte économique et social, aménagement du territoire. Il avait ensuite fait l'objet d'une analyse économique qui confirmait sa faisabilité économique sans recours à des subsides publics. C'est également sur cette ligne et avec les mêmes critères que l'étude de faisabilité du site dit d'Esch-Schifflange sera menée.

A ce stade, la recherche d'investisseurs sur le site est prématurée. La faisabilité d'un projet doit d'abord être démontrée. C'est la mission confiée à Agora. Le montage économique et la rentabilité de l'opération sera évalué dans une deuxième phase en tenant compte des conditions du marché et des acteurs potentiels.

En ce qui concerne le projet de reconversion des friches industrielles du laminoir « Nei Schmelz » de Dudelange, des discussions sont en cours pour permettre au Fonds de Logement de développer un quartier urbain de qualité en concertation avec la Ville de Dudelange